



CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Environnement et développement durable »

Réunion du 26 mai 2014

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

<i>Enquête sur les déchets et les déblais dans le BTP - SOeS</i>	2
<i>Enquête annuelle sur les ferrailles et vieille fonte - SOeS</i>	6
<i>Enquête annuelle sur la production d'électricité - SOeS</i>	8
<i>Enquête sur le transport et la distribution d'électricité - SOeS</i>	11
<i>Enquête annuelle de la statistique gazière - SOeS</i>	14
<i>Enquête annuelle sur le chauffage urbain et la climatisation urbaine - SOeS</i>	17
<i>Enquête semestrielle sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité à l'utilisateur - SOeS</i>	21

ENQUÊTE SUR LES DÉCHETS ET DÉBLAIS PRODUITS PAR L'ACTIVITÉ DE BTP EN 2014

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP en 2014

2. Service producteur

Le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde).

La maîtrise d'ouvrage est pilotée en collaboration avec :

- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
- la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du Medde

3. Service réalisant la collecte

Le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde)

4. Historique de l'enquête

L'enquête a été réalisée une première fois en 2004 sur le champ de la démolition puis s'est adressée plus largement en 2008 à l'ensemble des entreprises de la construction ainsi qu'au secteur de la dépollution. Il s'agit d'estimer les volumes de déchets produits par le secteur de la construction au niveau national par type de déchets.

Si le financement le permet, le champ de l'enquête pourrait être élargi à l'ensemble des acteurs intervenant dans le traitement des déchets (plateforme de tri, déchèterie, centre de stockage, etc.) afin de suivre les différentes utilisations des déchets et d'estimer ainsi le taux de recyclage de ces déchets.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP en 2008 est la première enquête à fournir des estimations de la production des déchets du BTP en France.

Champ d'enquête

L'enquête s'intéresse aux 400 605 établissements de France métropolitaine relevant du secteur de la construction (sous-classes NAF rév.2 : 41.20A, 41.20B, 43.11Z, 43.99B, 43.99C, 43.21A, 43 ;22A, 43.22B, 43.31Z, 43.32A, 43.32B, 43.33Z, 43.34Z, 43.91A, 43.91B, 43.29A, 43.29B, 43.32C, 43.39Z, 43.99A , 42.11Z, 42.12Z, 42.13A, 42.13B, 42.21Z, 42.22Z, 42.91Z, 42.99Z, 43.12A, 43.12B, 43.13Z , 43.21B, 43.99D, 43.99E), hors promotion immobilière et DOM exclus, marchands, exploitants, actifs et ayant au moins 6 mois d'activité en 2008.

Les établissements de la dépollution et de désamiantage relevant de l'industrie (code 39.00.Z de la NAF rév. 2 2008) marchands, actifs et ayant au moins 6 mois d'activité en 2008 sont également interrogés.

Sont exclues les catégories juridiques suivantes : sociétés en participation (23xx), Autre groupement de droit privé non doté de la personnalité morale (29xx), GIE (62xx), Institution interdépartementale ou entente (7351), Institution interrégionale ou entente (7352), Syndicat intercommunal à vocation unique (7353), Syndicat mixte communal (7354), Autres syndicats mixtes (7355), Commission syndicale pour la gestion des biens indivisibles des communes (7356), Association (92xx).

Si le financement le permet, le champ sera élargi aux acteurs du retraitement des déchets sur la base d'un recensement de la DGPR ou à partir de la nomenclature d'activités (38.1 : collecte des déchets ; 38.2 : traitement et élimination des déchets ; 38.3 : traitement et élimination des déchets).

Échantillon

Le plan de sondage retenu pour les entreprises de la construction est un plan de sondage stratifié par APE et tranche d'effectif salarié.

Une notation des différents codes APE concernant l'intensité de la production globale de déchets et de la production de déchets dangereux a été réalisée par des organisations professionnelles. Cette notation a pour objectif d'interroger de manière plus large les établissements susceptibles de générer plus de déchets. C'est le cas par exemple des établissements de démolition.

Les établissements de plus de 100 salariés et les établissements d'entreprises mono-établissement ayant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros sont interrogés de manière exhaustive.

Au moins 10 établissements sont interrogés dans chaque strate.

Le taux de sondage moyen est de 1,7 %. Selon les strates de sondage, ce taux est compris entre 0,07%, soit un poids maximum de 143 et 100 %, soit un poids de 1. Le taux de sondage varie entre 1,3 % et 3,4 % en fonction du secteur d'activité considéré.

L'échantillon final comprend 7 005 établissements enquêtés par questionnaire.

Enquête

L'enquête est une enquête statistique obligatoire (obtention de label le 28 mai 2009)

Sa collecte a été réalisée de fin octobre 2009 à mi-mars 2010 (4 mois et demi) et le temps de réponse médian est estimé à 1h45.

Le taux de réponse est égal au nombre de questionnaires utilisables rapporté au nombre d'établissements de l'échantillon diminué des « hors champs » atteint 70,5 %.

Le taux de réponse augmente avec la taille de l'établissement avec 56,1 % pour les établissements de 0 à 9 salariés jusqu'à 86,8% pour les établissements de 100 salariés et plus. Les taux de réponse aux variables cibles de l'enquête varient entre 90,8% pour les effectifs au lancement de la collecte et 100% pour les chiffres d'affaires, les quantités de déchets inertes, les quantités de déchets inertes non dangereux, les quantités de déchets dangereux et les quantités de déchets d'emballage.

Bilan des résultats produits

L'enquête a permis de produire des estimations de déchets pour répondre au règlement n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2002 relatif au règlement européen sur les statistiques de déchets (RSD) et de recalculer les estimations biennales de la production de déchets selon leur nature et leur mode d'élimination.

Les résultats de l'enquête ont été publiés sous forme de quatre pages diffusées sur le site Internet du SOeS :

- « 254 millions de tonnes de déchets produits par l'activité de construction en France en 2008 » - Chiffres & statistiques n° 164 - octobre 2010 ;
- « Déchets gérés par les établissements du bâtiment : quantités et modes de gestion en 2008 » - Chiffres & statistiques n° 231 - juillet 2011 ;
- « Déchets gérés par les établissements des travaux publics : quantités et modes de gestion en 2008 » - Chiffres & statistiques n° 230 - juillet 2011.

Cette enquête a fait par ailleurs l'objet de nombreuses demandes au niveau régional pour estimer les gisements de déchets du BTP. L'enquête n'est pas exploitable à des niveaux infra nationaux, mais des travaux d'estimations ont été réalisés par des agences régionales ou des services d'administration territoriale commandés le plus souvent des Conseils généraux pour l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantiers (Predec).

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

Les objectifs de l'enquête sont d'une part de recalculer, pour Eurostat dans le cadre du RSD, les estimations biennales de quantités de déchets produites par la France selon leur nature et leur mode d'élimination et d'autre part de fournir un état des lieux des flux de déchets en étudiant leurs destinations.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- Répartition du chiffre d'affaire par nature de chantier : travaux publics, désamiantage, démolition, réhabilitation lourde, entretien-amélioration, construction neuve ;
- Répartition de la production de déchets selon leur nature ;
- Décomposition des flux de déchets entre les différents acteurs (chantiers de BTP, déchèterie, plateforme de tri et/ou de regroupement, centre de stockage, incinération, valorisation, etc.) ;
- Freins à une démarche plus durable des entreprises en matière de réduction des déchets à la source, de la mise en décharge, du recyclage, etc.
- Éléments de coût de gestion des déchets ;
- Tri sur les chantiers ;
- Organisation de la gestion des déchets non dangereux sur les chantiers (recours aux registres de suivi des déchets, etc.)
- Diagnostic préalable aux chantiers de démolition.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête sera réalisée au premier trimestre 2015 sur l'exercice 2014. Ses résultats, disponibles au 1er trimestre 2016, permettront de recalculer les estimations biennales fournies à Eurostat dans le cadre du règlement statistique européen sur les déchets (RSD).

Les fédérations professionnelles du BTP, telles que la FNTP¹, la FFB² ou la Capeb³ sont des utilisateurs potentiels de l'étude.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Des enquêtes parcellaires réalisées par des acteurs très divers (Ademe, collectivités territoriales, Syndicat du recyclage des BTP,...) existent mais ne permettent pas d'avoir une vision d'ensemble de la gestion des déchets du BTP en France.

Par ailleurs, aucun fichier national ne centralise d'informations sur la gestion des déchets en France ; les registres de suivi des déchets sont mis en place individuellement au niveau des acteurs de la production et du traitement des déchets et seulement depuis 2013.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête s'insère dans le système d'information national sur la production de déchets en France et permet, d'agréger le secteur de la construction aux résultats des autres secteurs de l'économie, de recalculer les estimations biennales de déchets fournies à Eurostat dans le cadre du RSD.

Il s'agit de la deuxième enquête réalisée sur les déchets et déblais du BTP et elle sera périodiquement réalisée avec un pas de temps maximum de six ans. L'opportunité est demandée pour la seule enquête portant sur les déchets produits durant l'année 2014.

10. Cible de l'enquête

L'unité économique interrogée est l'établissement.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ de l'enquête porte sur les établissements du secteur de la construction (codes APE 41.2, hors promotion-construction, 42 et 43 de la NAF rév. 2, 2008), du secteur de la dépollution (division 39 de la NAF rév. 2, 2008) et potentiellement sur les établissements de la collecte, traitement et élimination, récupération des déchets (division 38 de la NAF rév. 2, 2008) qui traitent les déchets du BTP.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine. Des extensions régionales ou départementales pourraient être envisagées sous réserve de financement et si aucune information n'est disponible par ailleurs, dans la mesure où des enquêtes départementales (20 départements environ) ont déjà été réalisées.

13. Bases de sondage

La base Sirius.

Échantillonnage

L'échantillon est un échantillon stratifié (APE, taille d'entreprise et éventuellement département) à probabilités égales.

14. Mode de collecte

L'enquête sera réalisée par Internet. Un envoi postal sera effectué aux seules entreprises qui en feront la demande.

Aucune utilisation de données administratives n'est envisageable.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête sera réalisée au cours des premier et deuxième trimestres 2015.

La reconduction de l'enquête est envisagée avec un pas de temps maximal de six ans.

¹ FNTP : Fédération nationale des travaux publics

² FFB : Fédération française du bâtiment

³ Capeb : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse moyen ne devra pas dépasser 2 heures, recherches comprises.

17. Instances de concertation

Le comité de pilotage sera composé du Service statistique du Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Direction générale de la prévention des risques et de l'Ademe.

Le comité des utilisateurs sera composé des membres du comité de pilotage, des fédérations professionnelles représentatives des entreprises enquêtées (Capeb, FFB, FNTP, SRBTP⁴,...) ainsi que d'acteurs locaux (représentants des collectivités territoriales,...).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
1 - Estimations biennales fournies à Eurostat dans le cadre du RSD.	2e trimestre 2016	National	
2 - Données détaillées	3e trimestre 2016		

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...

5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête sera conçue et exploitée par le bureau de la statistique des entreprises de construction, au sein de la sous-direction des statistiques du logement et de la construction du SOeS, service du Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. 1,5 ETP seront engagés pour ces tâches en interne.

L'élaboration du questionnaire internet et la collecte seront réalisées par un prestataire extérieur. Le budget consacré à cette prestation est fixé à 250 000€.

Les éventuelles extensions départementales seront financées par les partenaires. Le coût de l'extension départementale se situerait entre 25 000 et 35 000 euros.

Procédures particulières :

Aucune.

⁴ SRBTP : Syndicat des Recycleurs du BTP

BILAN DE LA FERRAILLE ET DE LA VIEILLE FONTE

1. Intitulé de l'enquête

Bilan de la ferraille et de la vieille fonte (Questionnaire 2.50).

2. Service producteur

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)

3. Service réalisant la collecte

La Fédération française de l'acier (FFA) réalise la collecte, valide les données et assure la diffusion des résultats.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête, initialement mensuelle, a été créée il y a de nombreuses années, dans le cadre du dispositif statistique européen charbon – acier (Ceca). Elle a été maintenue pour répondre à l'enquête mise en place, à la fin du Traité Ceca, par Règlement (CE) no 48/2004 du Parlement européen et du Conseil.

Pour l'année 2014 le questionnaire a reçu le Visa N° 2014 M 048EC.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sur les dernières années, il n'a pas été rapporté de difficultés particulières des entreprises pour renseigner cette enquête. Les informations demandées sont directement extraites de la comptabilité matière des entreprises.

Les résultats produits sont tout à fait cohérents avec ceux de l'enquête industrielle en aval (Questionnaire 2.12 – Production d'acier brut et de produit finis)

6. Objectifs généraux de l'enquête – principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour but principal de déterminer les consommations apparente et réelle de ferrailles par les entreprises sidérurgiques françaises, et de quantifier les flux qui les composent. Elle se présente sous forme d'un bilan, qui partant du stock en début d'année, mesure les ressources internes, les achats, les consommations effectives, les ventes.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette demande vise à alimenter tous les dossiers relatifs au recyclage de l'acier ; et en particulier à mesurer la place des entreprises sidérurgiques françaises dans celui-ci. L'enquête est actuellement le seul moyen qui permette au SOeS de répondre au règlement statistique européen (Règlement UE 849/2010 de la Commission) sur la production et le traitement des déchets. Les quantités recyclées de ferrailles et fontes permettent de l'instruire pour le déchet concerné (déchets de métaux ferreux).

Les autres utilisateurs potentiels des résultats sont, en premier lieu, les différents services de l'État et / ou leurs prestataires ayant à connaître les dossiers relatifs à l'industrie et au développement durable, dans le cadre d'une meilleure connaissance de l'économie circulaire (bilans par matières et recyclage de celles-ci). Les résultats de cette enquête documentent également les différentes parties prenantes dans la chaîne du recyclage.

Cette enquête alimente également le bilan du recyclage de l'Ademe, existant depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, la Fédération française de l'acier diffuse les résultats synthétiques dans son rapport d'activité mis à disposition de tous les publics. Cette enquête permet de déterminer les caractéristiques du recyclage de l'acier en France, et de les comparer à celles des différentes sidérurgies au plan mondial.

Cette enquête permet enfin de répondre aux objectifs "accès aux matières premières" définis par la Commission européenne, dans le plan d'action pour une industrie sidérurgique compétitive et durable en Europe.

8. Place dans le dispositif déjà existant sur le même sujet apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Ce questionnaire a pour but de quantifier les volumes et les origines des ferrailles recyclées. En ce sens, il ne concurrence aucune autre enquête.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique.

10. Cible de l'enquête

Tous les établissements de la branche sidérurgie.

11. Champ de l'enquête

L'ensemble des établissements de la branche 24.10.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine et est exhaustive sur 47 établissements. Cette exhaustivité est précieuse, dans le cadre d'une activité qui peut subir de fortes fluctuations d'une année sur l'autre (fluctuations macro-économiques et intra-sectorielles).

13. Bases de sondage, échantillonnage

Il s'agit d'une enquête exhaustive.

14. Mode de collecte

La Fédération française de l'acier met à disposition des établissements interrogés un site web dédié et sécurisé.

Les réponses au questionnaire peuvent-être données directement sur ce site Web, ou par courrier électronique selon le choix de l'établissement interrogé.

15. Date et périodicité de la collecte

Cette enquête a été mensuelle jusqu'en 2014. Dans le cadre de l'allègement des demandes européennes infra-annuelles et de la prise en compte de la simplification administrative, elle est désormais annuelle.

16. Temps de réponse

Pour les établissements enquêtés, en moyenne, la réponse au questionnaire sur le site dédié demande une vingtaine de minutes.

17. Instances de concertation

Sous l'égide du Service de l'Observation et des Statistiques et de son représentant, le suivi et l'évaluation de l'enquête sont réalisés en concertation avec le responsable du service statistique de la FFA.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le SOeS dispose des résultats détaillés de l'enquête et du bilan annuel.

L'Ademe reçoit selon ses besoins une exploitation particulière des résultats dans le cadre du bilan du recyclage.

La FFA diffuse au grand public la synthèse de l'enquête.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le suivi, l'exploitation, la maintenance et la publication mobilisent 2 % d'un ETP Etam. Ces coûts sont pris en charge par la Fédération française de l'acier.

ENQUÊTE ANNUELLE SUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle sur la production d'électricité

2. Service producteur

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (Medde) - Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) - Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) - Bureau des statistiques de l'offre d'énergie (BSOE)

3. Service réalisant la collecte

La sous-direction des statistiques de l'énergie assure la collecte et l'exploitation des données, ainsi que la diffusion des résultats.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une demande de reconduction de l'enquête, après expiration de la durée de validité quinquennale du label obtenu en 2009.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Depuis l'année d'exercice 2000, cette enquête se déroule de façon très satisfaisante.

Depuis 2012, le questionnaire de l'enquête est dématérialisé, la collecte est réalisée par le biais d'Internet. En 2013, le taux de réponse à l'enquête était de 94 %, en hausse par rapport à la première année de collecte par Internet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête concerne la production d'électricité en France.

Elle permet d'obtenir des résultats concernant :

- la production d'électricité, ainsi que de chaleur en cas de cogénération,
- l'autoconsommation d'électricité,
- les puissances électriques, ainsi que thermiques en cas de cogénération,
- ainsi que la consommation de combustibles pour les centrales électriques de la filière thermique.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête permet de répondre aux questionnaires annuels communs AIE⁵/Eurostat par type d'énergie, exigés dans le cadre du règlement n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques sur l'énergie, et au questionnaire annuel Eurostat sur la cogénération, régi par la directive 2004/8/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004.

Elle est également utilisée au sein de la sous-direction des statistiques de l'énergie pour établir le bilan énergétique annuel de la France

Les autres utilisateurs de cette enquête sont les producteurs concernés, le Ministère ainsi que les instances chargées de la politique énergétique aux niveaux national et régional. La demande de statistiques régionales et locales de l'énergie, déjà ancienne, s'est renforcée dans le cadre du volet territorial de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Cette enquête est la seule source disponible dans le domaine de la production d'électricité. C'est aussi et surtout la seule source permettant de répondre aux obligations internationales en matière de statistiques sur l'électricité citées au point 7.

⁵ AIE : Agence internationale de l'énergie

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique.

10. Cible de l'enquête

L'enquête s'adresse à l'ensemble des producteurs d'électricité (établissements et particuliers).

Les producteurs d'électricité de la filière photovoltaïque ne sont cependant pas interrogés. Les données relatives à cette filière sont disponibles via les fichiers des Obligations d'Achats transmis par l'Observatoire Statistique Gaz Électricité d'EDF et la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Elles sont intégrées, à la maille départementale, à la base de données de l'enquête.

L'unité statistique retenue est la centrale électrique : cela peut être une centrale hydraulique, une centrale éolienne ou une centrale thermique (produisant de l'électricité via un procédé de cogénération ou non).

11. Champ de l'enquête

L'enquête interroge les producteurs d'électricité, que cette activité soit principale ou non.

Chaque année, sont ajoutés au champ de l'enquête les producteurs d'électricité qui ont démarré cette activité au cours de l'année précédente, à l'aide des fichiers de raccordements du réseau de transport (RTE) et des réseaux de distribution (ERDF, ELD) et EDF-SEI (Systèmes énergétiques insulaires) pour la Corse et les DOM.

12 Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière.

Les DOM hors Mayotte ont été intégrés au champ de l'enquête en 2007. La prise en compte de Mayotte est prévue pour 2014.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête est une enquête exhaustive.

En 2014, 4 900 centrales sont interrogées.

14. Mode de collecte

La collecte de l'enquête est réalisée par Internet.

Le questionnaire de l'enquête, au format PDF dynamique, est à télécharger (sur un site Internet dédié), renseigner et transmettre via le bouton d'envoi présent au bas de ce questionnaire. Au cas où les enquêtés rencontreraient des difficultés au moment de l'envoi du questionnaire, ils ont la possibilité de le retourner par mail à l'adresse fonctionnelle dédiée à l'enquête.

Seule l'entreprise EDF, du fait de son grand nombre de centrales électriques, transmet l'ensemble des informations demandées sous forme d'un fichier Excel.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête est annuelle.

Chaque année, un courrier de lancement est adressé à l'ensemble des enquêtés au mois de février-mars. Ceux-ci ont cinq à six semaines pour répondre. En cas de non-réponse, un courrier de rappel leur est adressé. Si nécessaire une seconde relance est organisée.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse à l'enquête est dans la plupart des cas d'environ 15 minutes, les questions portant sur des variables bien connues des producteurs ou exploitants. Il peut atteindre 45 minutes dans les cas les plus complexes (production d'électricité via un procédé de cogénération).

Aucune question sensible n'est posée.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Un comité des utilisateurs des enquêtes électricité (les deux enquêtes relatives à l'électricité réalisées par le SOeS, à savoir la présente enquête annuelle sur la production d'électricité et l'enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité) est organisé chaque année avant le lancement de la nouvelle campagne de collecte.

Ce comité réunit le SOeS, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) du Ministère, les principaux acteurs et associations du marché de l'électricité (RTE, ERDF, l'UFE, EDF...) et l'Insee.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour répondre au questionnaire annuel commun AIE/Eurostat par type d'énergie, au questionnaire annuel Eurostat sur la cogénération et pour établir le bilan énergétique de la France.

Ils sont également mis à disposition sur le site internet du SOeS, à la maille régionale et respectant les règles du secret statistique et du secret commercial.

Ces données sont par ailleurs mobilisées dans le cadre de la diffusion des statistiques régionales sur l'énergie.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des diffusions régulières :

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
1	Entre septembre et novembre Année N+1	Métropole	Questionnaires annuels communs AIE/Eurostat par type d'énergie
1	décembre Année N+1	Métropole	Questionnaire annuel Eurostat sur la cogénération
1	T2 Année N+2	Régions, hors DOM	Diffusion des statistiques régionales sur le site Internet du SOeS
2	Avril Année N+2	France entière + répartition régionale (y compris DOM)	Diffusion des données de l'enquête sur le site Internet du SOeS
4	fin juin Année N+2	Métropole+DOM	Bilan énergétique de la France, (collection « Références » du SOeS)

* Type de diffusion

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Cadre A (75 % ETP) + Cadre B (75 % ETP) au sein du BSOE.

Les frais d'envoi des courriers sont d'environ 3 000 euros.

ENQUÊTE SUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité

2. Service producteur

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (Medde) - Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) - Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) - Bureau des statistiques de l'offre d'énergie (BSOE)

3. Service réalisant la collecte

La sous-direction des statistiques de l'énergie assure la collecte et l'exploitation des données, ainsi que la diffusion des résultats.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une demande de reconduction de l'enquête, après expiration de la durée de validité quinquennale du label obtenu en 2009.

L'enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité est une enquête statistique obligatoire depuis l'année 2010. Les données relatives à cette enquête sont néanmoins disponibles à partir de l'année de constat 2000 : en effet, de 2001 à 2009, cette enquête était réalisée, à des fins statistiques, sous le statut de déclaration administrative, tout d'abord par l'Observatoire de l'Énergie et des Matières Premières à la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières du ministère en charge de l'industrie, puis par le SOeS lorsque le service statistique du grand ministère en charge de l'écologie et du développement durable a été constitué en 2008. En 2009, suite à son examen par le Comité du label, cette opération est donc devenue enquête statistique en obtenant le label d'intérêt général et de qualité statistique assorti du caractère obligatoire pour les campagnes 2010 et suivantes.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Depuis l'année d'exercice 2000, cette enquête se déroule de façon très satisfaisante. Le taux de réponse est, chaque année, proche de 100 %.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête concerne le transport et la distribution d'électricité en France.

Elle permet de mesurer la quantité d'électricité distribuée, et donc consommée, et d'en connaître les usages finaux.

Cette enquête est complémentaire de l'enquête annuelle sur la production d'électricité réalisée également par la sous-direction des statistiques de l'énergie.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- le nombre d'abonnés aux réseaux de transport et distribution d'électricité ;
- les quantités d'électricité entrant dans les réseaux et injectées sur d'autres réseaux ;
- la quantité d'électricité livrée à la consommation, ventilée selon différents usages pour l'électricité basse tension et selon l'activité principale des clients finaux pour l'électricité haute et moyenne tension.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête permet de répondre au questionnaire annuel commun AIE⁶/Eurostat sur l'électricité et la chaleur, exigés dans le cadre du règlement n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques sur l'énergie.

Elle est également utilisée au sein de la sous-direction des statistiques de l'énergie pour établir le bilan énergétique annuel de la France.

Les autres utilisateurs de cette enquête sont les entreprises concernées, le Ministère ainsi que les instances chargées de la politique énergétique aux niveaux national et régional. La demande de statistiques régionales et locales de l'énergie, déjà ancienne, s'est renforcée dans le cadre du volet territorial de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

⁶ Agence internationale de l'énergie

Les résultats de l'enquête, à la maille régionale et respectant les règles du secret statistique et du secret commercial, sont mis à disposition sur le site internet du SOeS.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Cette enquête est la seule source disponible sur le domaine, en particulier concernant la distribution d'électricité par les entreprises locales de distribution.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique.

10. Cible de l'enquête

L'enquête interroge les entreprises de transport et de distribution d'électricité :

- RTE (Réseau de Transport d'Électricité)
- ERDF (Électricité Réseau Distribution France)
- Les Entreprises Locales de Distribution (ELD) ou les fournisseurs ayant souscrit un contrat GRD-F (Gestionnaire de réseau de Distribution – Fournisseur) auprès d'une ELD qui n'exerce pas l'activité de commerce d'électricité
- EDF SEI (EDF Systèmes Électriques Insulaires) pour les données Corse et DOM (hors Mayotte)
- EDM (Électricité De Mayotte) devrait être interrogée à partir de 2014.

L'unité statistique retenue est l'entreprise de transport, de distribution d'électricité ou de commerce d'électricité exerçant une activité de commerce d'électricité via un contrat GRD-F auprès d'une ELD et pour un département donné.

11. Champ de l'enquête

L'enquête interroge les entreprises ayant pour activité le transport, la distribution et certaines entreprises de commerce d'électricité. Les entreprises interrogées sont déterminées par une liste administrative transmise par la DGEC⁷.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière.

Les DOM hors Mayotte ont été intégrés au champ de l'enquête en 2012. La prise en compte de Mayotte est prévue pour 2014.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête est une enquête exhaustive.

En 2014, 150 entreprises sont interrogées.

14. Mode de collecte

Le questionnaire de l'enquête, au format Excel, est à télécharger sur le site du SOeS et à retourner par mail. Une boîte électronique est dédiée à cet effet.

Seules les entreprises locales de distribution et les fournisseurs répondent via le questionnaire. Les autres entreprises (à savoir RTE, ERDF, EDF SEI) transmettent l'ensemble des informations demandées sous forme d'un fichier Excel, avec une protection. Pour RTE et ERDF, ceci est lié au grand nombre de départements sur lesquels s'étendent leurs réseaux.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête est annuelle.

Chaque année, un courrier de lancement et un mail sont envoyés à l'ensemble des enquêtés au mois de février-mars. Ceux-ci ont cinq à six semaines pour répondre. En cas de non-réponse, un courrier de rappel leur est adressé. Si nécessaire une seconde relance est organisée.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse maximum au questionnaire est estimé à 20 minutes.

Aucune question sensible n'est posée.

17. Instances de concertation (comitologie)

Un comité des utilisateurs des enquêtes électricité (les deux enquêtes relatives à l'électricité réalisées par le SOeS, à savoir l'enquête annuelle sur la production d'électricité et la présente enquête annuelle sur le

⁷ Direction générale de l'énergie et du climat

transport et la distribution d'électricité) est organisé chaque année avant le lancement de la nouvelle campagne de collecte.

Ce comité réunit le SOeS, la DGEC du Ministère, les principaux acteurs et associations du marché de l'électricité (RTE, ERDF, l'UFE, EDF...) et l'Insee.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour répondre au questionnaire annuel commun AIE/Eurostat sur l'électricité et la chaleur et pour établir le bilan énergétique de la France.

Ils sont également mis à disposition sur le site internet du SOeS, à la maille régionale et respectant les règles du secret statistique et du secret commercial.

Ces données sont par ailleurs mobilisées dans le cadre de la diffusion des statistiques régionales sur l'énergie.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des diffusions régulières :

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
1	Entre septembre et novembre année N+1	Métropole	Questionnaire annuel commun AIE/Eurostat sur l'électricité et chaleur
1	T2 Année N+2	Régions, hors DOM	Diffusion des statistiques régionales sur le site Internet du SOeS
2	Avril Année N+2	France entière + répartition régionale (y compris DOM)	Diffusion des données de l'enquête sur le site Internet du SOeS
4	fin juin année N+2	Métropole+DOM	Bilan énergétique de la France, (collection « Références » du SOeS)

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...

5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Cadre A (25 % ETP) et Cadre B (25 % ETP)

Les frais d'envoi des courriers sont de 120 euros.

ENQUÊTE ANNUELLE DE STATISTIQUES GAZIÈRES

1. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle de statistiques gazières

2. Service producteur

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) - Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) - Bureau des statistiques de l'offre d'énergie (BSOE)

3. Service réalisant la collecte

La sous-direction des statistiques de l'énergie assure la collecte et l'exploitation des données, ainsi que la diffusion des résultats.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête était à l'origine une collecte administrative réalisée par la Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP), direction opérationnelle du ministère en charge de l'industrie. L'Observatoire de l'énergie et des matières premières, puis le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Medde, l'ont reprise en 2002 puis 2009 respectivement. Une importante révision du questionnaire a eu lieu en 2009 à l'occasion de la présentation de l'enquête au Comité du label des enquêtes statistiques et de son changement de statut (de collecte administrative à enquête statistique).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête se déroule de façon très satisfaisante, puisque la presque totalité des entreprises interrogées y répond. Les résultats de chaque année sont publiés à l'automne n+1. En 2013, le taux de réponse à l'enquête était de 97 %.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

La finalité de l'enquête est de disposer d'une ventilation de la consommation de gaz naturel par secteur. Les fournisseurs ventilent leurs livraisons de l'année selon un niveau de détail permettant de reconstituer les nomenclatures utilisées par les questionnaires internationaux (AIE⁸, Eurostat). La ventilation est déclinée à la fois en volume (mégawatt-heure PCS), mais aussi en valeur (euro) et en nombre de clients. Lorsque des opérations d'importations ou d'exportations sont réalisées par les fournisseurs, une ventilation croisant le pays de provenance ou de destination avec le type de contrat (contrat à court, moyen ou long terme) et la forme du gaz (liquéfié ou gazeux) est demandée.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est la seule source d'information permettant de répondre au questionnaire annuel commun AIE-Eurostat sur le gaz naturel, exigé dans le cadre du règlement n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques sur l'énergie. Elle est également utilisée au sein de la sous-direction des statistiques pour établir le bilan énergétique annuel de la France. Les autres utilisateurs de cette enquête sont les instances chargées de la politique énergétique aux niveaux national et régional. La demande de statistiques régionales et locales de l'énergie, déjà ancienne, s'est renforcée dans le cadre du volet territorial de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Aucune enquête ou fichier administratif ne fournit l'information obtenue par l'enquête. Cette enquête complète le dispositif de collecte administrative gérée par la SDSE, interrogeant tous les autres acteurs du marché gazier (producteurs, transporteurs, distributeurs, stockeurs et opérateurs de terminaux méthaniers).

⁸ AIE : Agence internationale de l'énergie

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique.

10. Cible de l'enquête

Toutes les entreprises exerçant une activité de fourniture de gaz naturel.

Les entreprises ayant seulement réalisé des opérations d'achat-revente entre opérateurs (trading) ne sont pas concernées.

11. Champ de l'enquête

Toutes les entreprises disposant d'une autorisation de fourniture de gaz naturel, délivrée par la DGEC pour exercer une activité de fourniture de gaz naturel (au titre de l'article 5 du décret n°2004-250 du 19 mars 2004 relatif à l'autorisation de fourniture de gaz, modifié par le décret n°2011-1457 du 7 novembre 2011 relatif à l'autorisation d'exercer l'activité d'achat d'électricité pour revente et à l'autorisation de fourniture de gaz), sans critère d'activité, de taille, d'implantation. Les entreprises interrogées sont déterminées par une liste administrative transmise chaque année par la DGEC.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France seulement.

Les DOM sont compris dans le champ (mais il n'y a pas de gaz naturel dans les DOM).

13. Bases de sondage, échantillonnage

Il n'y a pas d'échantillonnage : tous les opérateurs connus sont enquêtés.

14. Mode de collecte

Questionnaire sous forme de fichier Excel à télécharger sur le site du Ministère et à retourner par courriel sur une boîte fonctionnelle dédiée. Questionnaire disponible en deux versions, française et anglaise. Un courriel de relance est envoyé aux non-répondants.

15. Date et périodicité de la collecte

Le lancement de l'enquête (envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et d'un courriel) est couplé avec l'envoi du questionnaire administratif de la DGEC relatif aux obligations des entreprises ayant obtenu une autorisation d'opérer sur le marché français du gaz. Lancement de l'enquête en février-mars, collecte au printemps, traitement pendant l'été et restitution des résultats à l'automne.

16. Temps de réponse Contraintes imposées à l'enquêté

Un onglet du questionnaire est destiné à recevoir les remarques des enquêtés : avis sur l'enquête et temps consacré à la réponse. Le temps de réponse au questionnaire déclaré par les entreprises n'est pas exploitable en l'état. Le SOeS analysera ces résultats cet été.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Un Comité des utilisateurs se réunit chaque année avant le lancement de l'enquête (janvier-février de l'année N+1). Outre le SOeS, ce comité regroupe la DGEC, l'Insee, les principaux représentants des opérateurs gaziers (Association Française du gaz...) ainsi que des représentants de fournisseurs de gaz (GDF-Suez, EDF, TEGAZ, etc.).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour répondre au questionnaire annuel commun AIE-Eurostat sur le gaz et pour consolider le bilan de l'énergie de la France.

Les résultats font également l'objet d'une publication annuelle dans la collection « *Chiffres et Statistiques* » du SOeS. L'unité enquêtée est informée de la disponibilité en ligne de la publication. Ces données sont par ailleurs mobilisées dans le cadre de la diffusion des statistiques régionales sur l'énergie.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des diffusions régulières.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
1	Entre septembre et novembre Année N+1	Métropole	Alimentation du questionnaire annuel Gaz naturel AIE/Eurostat
1	T2 Année N+2	Régions	Diffusion des statistiques régionales sur le site Internet du SOeS
3	Quatrième trimestre Année N+1	Métropole + Régions	Publication annuelle dans la collection « Chiffres et statistiques » du SOeS
4	Fin juin Année N+2	Métropole	Bilan énergétique de la France, (collection « Références » du SOeS) et alimentation de la base de données sur les statistiques de l'énergie (Pégase)

* Type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...

5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le chargé de mission électricité et gaz élabore le questionnaire, gère la collecte, effectue les traitements statistiques et rédige la publication annuelle. L'envoi initial commun au SOeS et à la DGEC (lettre cosignée en lettre recommandée, courriel co-signé) est effectué par la DGEC. Cela correspond à environ 0,2 ETP niveau A.

ENQUÊTE ANNUELLE « CHAUFFAGE URBAIN ET CLIMATISATION URBAIN »

1. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle « Chauffage urbain et climatisation urbaine »

2. Service producteur

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS) - Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) - Bureau des statistiques de l'offre d'énergie (BSOE)

3. Service réalisant la collecte

Le Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine (SNCU), membre de la Fédération Des services Énergie Environnement (Fedene), réalise la collecte, valide les données en concertation avec le SOeS et assure la diffusion des résultats.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une demande de reconduction de l'enquête, après expiration de la durée de validité du label. Cette enquête a été lancée en 1984. Elle faisait autrefois partie des enquêtes de branche pilotées par l'ex-Sessi. Après une période perturbée, la maîtrise d'œuvre de l'enquête a été reprise avec succès par le SNCU (avec maîtrise d'ouvrage SOeS) à partir de l'exercice 2005.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le taux de réponse ressort à 83 % pour l'enquête 2012.

Des résultats ont été publiés chaque année depuis 2007. Le départ en 2013 des deux personnes en charge de l'enquête au sein du SNCU a entraîné du retard dans le traitement de l'enquête 2012. Depuis avril 2014, deux nouvelles personnes sont chargées au sein du SNCU de cette enquête et vont donc prochainement assurer la diffusion du millésime 2012.

Une restitution statistique annuelle d'une quinzaine de pages et réalisée par le SNCU présente les principaux résultats de l'enquête. Elle est envoyée aux répondants et mise en ligne sur le site de la Fedene.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Elle permet d'acquérir une meilleure connaissance du secteur, qui prend une place croissante dans la politique énergétique nationale et européenne. Thèmes abordés : situation des réseaux dans le secteur énergétique (puissance, nombre d'habitants desservis), bouquet énergétique, émissions de CO₂, place des énergies renouvelables, ...

Les réseaux ont une place particulière dans le bilan énergétique, puisqu'ils consomment de l'énergie et vendent de la chaleur. Connaître leur consommation de combustibles et les secteurs desservis est nécessaire à l'établissement du bilan énergétique national produit par le SOeS, mais aussi des bilans régionaux ou infra-régionaux élaborés par les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales et les observatoires régionaux et locaux de l'énergie et du climat, dans le cadre des missions qui leur ont été confiées par la loi Grenelle 2 d'élaboration de schémas régionaux climat air énergie et de plans climat énergie territoriaux.

Du point de vue de la politique énergétique, les réseaux sont importants dans la mesure où ils ont plus de degrés de liberté que les particuliers pour une gestion rationnelle de l'énergie. Leur promotion est un volet stratégique de la Directive sur l'efficacité énergétique adoptée en octobre 2012, de sorte que les demandes de connaissance des réseaux actuels et du potentiel de développement restant à développer est une demande très forte des décideurs et notamment du Medde en charge de la transposition et de l'application de la Directive.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête porte principalement sur des données physiques (quantités d'énergie et de combustibles), nécessaires au SOeS dans le cadre :

- des transmissions de données à l'Agence internationale de l'énergie, en vertu du traité d'adhésion signé par la France en 1992 ;
- des transmissions de données à Eurostat dans le cadre du règlement n° 1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques de l'énergie ;
- des transmissions à la commissions européenne pour le suivi de la directive 2009/28 sur les énergies renouvelables (notamment les filières géothermie et biomasse) et le suivi de la directive 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique ;
- de l'élaboration du bilan de l'énergie ;
- de la demande de statistiques régionales et locales, notamment dans le cadre du volet territorial de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Les autres utilisateurs sont le SNCU et les entreprises concernées, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), le Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'Aménagement (Cérema), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Amorce (l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur), le Comité Interprofessionnel du Bois Énergie (CIBE), EuroHeat&Power (l'association européenne en charge des réseaux de chaleur et de froid ainsi que de la cogénération), les bureaux d'études, etc.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête est particulièrement utile pour suivre la production de chaleur des réseaux associée à leur consommation d'énergie. Il s'agit de la seule source disponible permettant de suivre la production de chaleur non cogénérée des réseaux, ainsi que les clients desservis et les livraisons de chaleur aux différents secteurs.

9. Insertion dans un système d'information

Aux côtés de l'enquête sur la production d'électricité et de l'EACEI⁹, l'enquête est essentielle dans le dispositif statistique de suivi de la chaleur.

Outre le fait qu'elles contribuent à l'établissement du bilan énergétique de la France, à l'établissement de statistiques régionales et locales, et aux besoins des institutions internationales, les données de l'enquête permettent d'automatiser les calculs du contenu en CO₂ et du taux d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) des réseaux de chaleur.

La déclaration sur le contenu en CO₂ du réseau est rendue obligatoire par la réglementation sur le diagnostic de performance énergétique (DPE), tandis que la déclaration du taux d'EnR&R découle de la réglementation thermique 2012 et permet au réseau d'obtenir un taux réduit de TVA.

Dès lors qu'ils ont répondu à l'enquête, les gestionnaires des réseaux peuvent récupérer les formulaires de déclaration pré-remplis. Ils peuvent alors les imprimer, signer et les envoyer par voie postale.

10. Cible de l'enquête

L'unité enquêtée est le réseau de chaleur ou de froid. Les répondants sont donc les gestionnaires desdits réseaux, quel que soit leur statut juridique (déléguataire, régie, ...)

Nombre d'unités enquêtées : 480 environ.

11. Champ de l'enquête

Tous les réseaux de chaleur ou de froid

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine et Monaco. Il n'y a pour l'instant pas de réseau de chaleur ou de froid recensé dans les DOM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Il n'y a pas d'échantillonnage : tous les réseaux connus sont enquêtés. L'exhaustivité de l'échantillon est à améliorer.

14. Mode de collecte

Il est possible soit de répondre en ligne, soit de télécharger la version numérique du questionnaire, soit de se faire expédier la version papier.

⁹ Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête est annuelle.

Lancement en mars/avril pour une collecte au printemps. Le traitement a lieu pendant l'été et la restitution des résultats est prévue pour septembre/octobre.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

1 à 2 heures. Les questions sont relatives à des variables bien connues. La seule difficulté concerne les aspects techniques et les données sur les ventes qui relèvent d'interlocuteurs différents.

17. Instances de concertation (comitologie)

Outre les discussions au bureau du SNCU, une réunion du comité des utilisateurs est organisée chaque année avant le lancement de l'enquête. Elle permet de revenir sur le déroulement de l'enquête et de préparer la campagne suivante, en examinant notamment les suggestions d'évolution du questionnaire. En plus du SOeS et du SNCU, ce comité réunit l'Insee, l'Ademe, la DGEC, les principaux représentants des réseaux, Amorce (l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur), etc.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour répondre au questionnaire annuel commun AIE/Eurostat par type d'énergie et pour établir le bilan énergétique de la France.

Ces données sont par ailleurs mobilisées dans le cadre de la diffusion des statistiques régionales sur l'énergie.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des diffusions régulières :

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
1	Entre septembre et novembre Année N+1	Métropole	Questionnaires annuels communs AIE/Eurostat par type d'énergie
1	T2 Année N+2	Régions, hors DOM	Diffusion des statistiques régionales sur le site Internet du SOeS
2	Septembre-octobre Année N+1	Données individuelles	Transmission à Amorce (après l'accord du comité du secret)
3	T1 Année N+2	Métropole, régions	Restitution statistique du SNCU, d'environ 16 pages, incluant quelques données régionales. Publication d'une première restitution régionale portant sur l'Île-de-France
3	T3 Année N+2	Métropole, régions	Projet d'un premier « 4 pages » dans la collection « Chiffres et statistiques » du SOeS
4	fin juin Année N+2	Métropole+DOM	Bilan énergétique de la France, (collection « Références » du SOeS)

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...

5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Pour le SNCU, l'enquête nécessite environ l'équivalent d'une personne à plein temps depuis 3 ans. Le développement informatique représente environ 5 000 euros TTC par an, également pris en charge par le SNCU, auquel il faut ajouter près de 1 000 euros de frais d'envoi.

Côté SOeS, l'enquête nécessite environ 0,2 ETP.

ENQUÊTE SEMESTRIELLE « TRANSPARENCE DES PRIX DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ »

1. Intitulé de l'enquête

Enquête semestrielle « Transparence des prix du gaz et de l'électricité »

2. Service producteur

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) - Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE)

3. Service réalisant la collecte

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) - Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE)

4. Historique de l'enquête

L'enquête a été mise en place à la suite de la directive européenne 90-377 du 29 juin 1990. Cette directive vise à fournir des éléments permettant de comparer entre pays européens les prix du gaz et de l'électricité pour les entreprises. Dans la pratique, les prix facturés aux ménages font également l'objet d'une collecte via cette même enquête. En effet, après adoption de la Directive, un gentlemen's agreement a été adopté pour couvrir également les prix pour les ménages.

Au départ, la méthodologie consistait dans le recueil les prix facturés à des consommateurs types. A l'époque des prix réglementés, il suffisait d'appliquer les barèmes. Avec l'ouverture des marchés, les offres se sont diversifiées et il a fallu proposer une nouvelle méthode d'observation. Cela a été fait par la décision 2007/394/CE de la Commission européenne et du Conseil. Une version refondue de la directive modifiée a été publiée le 22 octobre 2008 sous la référence 2008/92/CE.

La présente enquête est menée selon la nouvelle méthodologie depuis 2007. Elle reprend ce qui est nécessaire afin de répondre aux exigences de la directive : volumes, prix, et facture totale par tranche de consommation, ainsi que le nombre de sites par tranche, ce qui permet d'analyser et de contrôler l'évolution du volume unitaire.

Sur le plan juridique, la directive 2008/92/CE a été transposée en droit français dans l'article L142-7 du code de l'énergie.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête est conduite depuis 2007 à un rythme semestriel. Les résultats doivent être transmis à Eurostat au plus tard deux mois après la fin du semestre d'étude (donc fin août pour un 1er semestre et fin février pour un 2e semestre).

Étant donné le contexte particulier du marché du gaz et de l'électricité, le nombre de fournisseurs interrogés est très réduit (pas plus d'une dizaine). Les résultats chiffrés portent néanmoins sur la majorité des volumes vendus (taux calculés pour le 1er semestre 2013) :

- Gaz vendu aux entreprises : 91,2 % des volumes couverts
- Gaz vendu aux ménages : 61,1 % des volumes couverts
- Électricité vendue aux entreprises : 73,2 % des volumes couverts
- Électricité vendue aux ménages : 93,7 % des volumes couverts

Eurostat réalise chaque semestre une publication des résultats au niveau des pays de l'Union. Au niveau français, ces chiffres font également l'objet d'une publication annuelle qui compare les différents prix dans tous les pays.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête s'adresse aux fournisseurs de gaz et d'électricité. Elle comporte deux volets :

- les prix aux professionnels

Ce volet est strictement lié à la directive. On répartit les clients professionnels en tranches de consommation annuelle, pour distinguer les gros consommateurs des petits, et on demande pour chaque tranche le volume vendu et le prix moyen effectivement facturé aux clients de la tranche au cours du semestre précédent.

- les prix aux ménages

Ce second volet n'est pas prescrit par la directive, mais résulte d'une demande complémentaire d'Eurostat, qui a été acceptée par tous les pays européens, sous forme de gentlemen's agreement. Il adopte le même principe, mais répartit non pas les professionnels, mais les ménages, en fonction de leur tranche de consommation (les limites des tranches sont adaptées) et calcule le prix moyen.

Dans chacun des deux cas, les prix collectés sont d'une part les prix hors taxes, d'autre part les prix hors TVA et autres taxes récupérables, et enfin les prix toutes taxes comprises. L'enquête révèle donc les taux effectifs de taxation de l'énergie dans les différents pays européens.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Directive européenne n° 2008/92/CE du 22 octobre 2008.

La directive fixe la répartition des tranches de consommation pour les entreprises, ainsi que le champ couvert : la collecte concerne uniquement les ventes d'énergie facturées au consommateur final, et qui sont destinées à un usage énergétique. L'achat de gaz pour la production d'électricité et la cogénération est également exclu.

Le suivi des prix de l'énergie est particulièrement important actuellement, alors que la croissance de la demande des pays émergents installe une forte tendance à la hausse. L'ouverture des marchés européens devait faire baisser les prix, mais les prix non réglementés de l'électricité ont flambé sans qu'aucun indice de la statistique publique ait pu en rendre compte. Le débat sur l'efficacité de l'ouverture n'est pas clos.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'indice des prix à la production industrielle s'intéresse aussi aux prix de l'électricité et du gaz. Mais il en diffère complètement :

- il s'agit d'un indice unique et non d'un système de prix détaillés ;
- il est mensuel et non semestriel ;
- il porte sur l'ensemble des prix issus de la production (y compris les prix sur le marché de gros ou à l'exportation) et non sur les prix au consommateur final ;

En 2009, une réunion avait été organisée avec l'Insee et EDF pour voir comment simplifier au maximum la collecte. Les échanges avaient conclu à l'impossibilité d'alléger la charge en rapprochant les deux questionnements tout en respectant les contraintes.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête est réalisée chaque semestre. La directive prévoit l'envoi de rapports complémentaires sur le système des prix, les taxes, et les méthodes d'observation avec la réponse relative au second semestre d'une année. La directive demande également que cette réponse du second semestre donne le détail du prix observé entre la partie fourniture d'énergie et la partie acheminement/transport.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les fournisseurs de gaz et d'électricité. L'interrogation est généralement réalisée au niveau du siège de la société. Il faut veiller à éviter une double collecte dans le cas de succursales appartenant à un même groupe.

Il faut également compter dans le cas de l'électricité les opérateurs de transport et de distribution : RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et ErDF (Électricité Réseau de France).

11. Champ de l'enquête

Le champ concerne les principaux fournisseurs de gaz et d'électricité (ainsi que les transporteurs et distributeurs dans le cas de l'électricité). Il s'agit donc dans la nomenclature NAF des codes 35.11Z (Production d'électricité), 35.12Z (Transport d'électricité), 35.13Z (Distribution d'électricité), 35.14Z (Commerce d'électricité), 35.21Z (Production de combustibles gazeux), 35.23Z (Commerce de combustibles gazeux par conduites).

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine. Les DOM ne sont pas couverts par l'enquête. En effet, ils ne disposent pas de réseau de gaz naturel et l'électricité dépend de fournisseurs spécifiques aux îles (filiales d'EDF en général) : n parle alors de systèmes électriques insulaires (SEI). Les volumes en jeu sont négligeables : la consommation finale du secteur non résidentiel représente, sur l'ensemble des 4 DOM, environ 3,6 TWh, contre 278 TWh en métropole.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Les fournisseurs sont sélectionnés à partir des listes communiquées dans les rapports de la Commission de régulation de l'énergie. Il s'agit de retenir les fournisseurs représentant les volumes les plus importants jusqu'à atteindre le seuil de 95 % du marché.

Sur l'enquête du 1er semestre 2013, le nombre de fournisseurs répondants était :

- Gaz vendu aux entreprises : 10
- Gaz vendu aux ménages : 5
- Électricité vendue aux entreprises : 6
- Électricité vendue aux ménages : 4

Le nombre de fournisseurs enquêtés reste réduit car les marchés du gaz et de l'électricité sont encore très concentrés sur un petit nombre d'opérateurs. Les fournisseurs historiques (EDF pour l'électricité et GDF-Suez pour le gaz) conservent une part importante du marché, surtout chez les ménages.

14. Mode de collecte

Questionnaire envoyé par messagerie électronique.

15. Date et périodicité de la collecte

Les questionnaires sont envoyés dès la fin du semestre d'étude, c'est-à-dire en janvier (pour la collecte d'un 2e semestre) et en juillet de chaque année (pour la collecte d'un 1er semestre).

La collecte est semestrielle.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse maximum relevé est de 6h. Toutefois, au vu des quelques réponses collectées, la plupart des répondants indiquent une durée comprise entre 30 min et 2h. Le questionnaire est très simple. Toutefois, la mise au point des requêtes est parfois complexe pour les gros opérateurs, obligés d'aller chercher des informations à la fois côté facturation et côté technique.

Aucune intrusion dans la sphère privée.

17. Instances de concertation

La sous-direction organise deux fois par an des réunions de concertation avec EDF sur des questions générales liées à l'électricité. Ces réunions sont l'occasion de discuter de l'enquête prix afin d'améliorer la transmission des données et la qualité des chiffres sur le marché de l'électricité. Sur le marché du gaz, des réunions similaires sont prévues prochainement avec GDF-Suez.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les chiffres sont mis en ligne sur le site du SOeS (base de données Pégase). Ils sont également accessibles en libre-service sur le site d'Eurostat. Ils font également l'objet d'une publication annuelle type « Chiffres et Statistiques » dans la ligne éditoriale du ministère.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
1-Envoi des données à Eurostat	M+2 après la fin du semestre	France métropolitaine	
2-Mise en ligne sous Pégase ¹⁰	M+3 après la fin du semestre	France métropolitaine	
3-Publication type « Chiffres et Statistiques »	Automne de l'année N pour les prix de l'année N-1	France métropolitaine + autres pays de l'UE	

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval : *Eurostat*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...

5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

- L'envoi des questionnaires statistiques et leur dépouillement prennent **3 ou 4 jours par semestre**.

• Il faut également compter la rédaction des nombreux rapports à Eurostat (tous les deux ans un descriptif des systèmes de prix et une information sur le système de compilation, et tous les ans des informations sur les facteurs influant sur les prix, les tarifs et les taxes), soit environ **4 jours par an**.

• Il y a en outre la rédaction des rapports et bilans dans le cadre de la démarche qualité. On peut estimer cela à environ **3 ou 4 jours par semestre**.

• La rationalisation de l'enquête visant à une meilleure organisation des données et de la collecte : **5 jours en 2013** et sans doute pratiquement autant en 2014. Néanmoins, cet investissement étant désormais effectué, le nombre d'ETP sur ce point sera peut-être revu à la baisse dans les années qui viennent.

La publication annuelle des résultats comparés aux autres pays d'Europe : **3 ou 4 jours par an**.

¹⁰ Pégase : Pétrole, Électricité, Gaz et Autres Statistiques de l'énergie